

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

### NUMERO SPECIAL

Matahiti 171  
N° 18 - Numera Taac**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 21  
no Fepuare 2022

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Pages

###### Présidence

Arrêté n° 139 PR du 21 février 2022 portant modification de l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions . . . .

1478

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

#### PRESIDENCE

**ARRETE n° 139 PR du 21 février 2022 portant modification de l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er. — L'article premier de l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 précité est rédigé ainsi qu'il suit :

“Article 1er. — Sont nommés membres du gouvernement avec les fonctions suivantes et dans l'ordre protocolaire :

- M. Jean-Christophe Bouissou, vice-président, ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- M. Yvonnick Raffin, ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

- M. Tearii Te Moana Alpha, ministre de l'agriculture, du foncier, en charge du domaine et de la recherche ;
- M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat ;
- M. René Temeharo, ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions ;
- Mme Christelle Lehartel, ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;
- M. Jacques Raynal, ministre de la santé, en charge de la prévention ;
- Mme Virginie Bruant, ministre du travail, des solidarités et de la formation, en charge de la condition féminine, de la famille et des personnes non autonomes ;
- M. Naea Bennett, ministre de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, en charge des sports.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 précité est rédigé ainsi qu'il suit :

“Art 2. — Les attributions relevant du tourisme, de l'égalité des territoires et des affaires internationales sont exercées par le Président de la Polynésie française.”

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 février 2022.  
Edouard FRITCH.